L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 75, rue ce Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 10 MAI 1884

SPECTACLES, BALS, etc

PAVILLON FARANTA.

Coin des rues Bourbon et Orléans.

ENCORE UNE IMMENSE ATTRACTION CETTE SEMAINE!

REPRESENTATIONS ENTIEREMENT NOUVELLES.

Seconde et dernière semaine des artistes favoris LARRY DOOLEY et CONWAY FRANK.

Début du merveilleux danseur acrobate, Master RODNEY.

Première représentation dans cette ville de la grande pièce populaire de New-York:

Peril, or Life by the Sea Side,

Comédie à la fois amusante et pathétique, par la PAUL COMEDY COMPANY.

7 mai—

DEMANDES.

On demande—Une bonne d'enfant ne parlant que le français, et une femme de chambre. S'adresser au No 1162 St Charles avenue. 8mai—6f

Une jeune fille désire une place comme bonne d'enfants. Elle offrira de bonnes recommandations. S'adresser au No 140 rue Espinade. 7 mai—5f

On demande de bons ouvriers cigariers, en toignons Decatur et Deuane.
6mai—6f

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 44 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shérif criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shérif criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux autres et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de district pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour crim nelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi fixant les salaires du greffier aux autres et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour crim nelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

4° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de laditte ville soit amendé pour pourvoir au paiement ces honoraires.
1 mai—6f (au 30)

Avis.

AVIS est loi donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H KELLER.
20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

Il sera adressé à la Législature, à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une loi allouant le paiement des dits services sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT,
28 avril—4 (au 30) en liquidation.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nouvelle-Orléans.

26 av—5 (au 30) M. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée législative de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session, pour obtenir l'autorisation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H KELLER.
20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 44 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shérif criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shérif criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux autres et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour crim nelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi fixant les salaires du greffier aux autres et des autres députés-greffiers de la Cour criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour crim nelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

4° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de laditte ville soit amendé pour pourvoir au paiement ces honoraires.
1 mai—6f (au 30)

Avis.

AVIS est loi donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H KELLER.
20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

Il sera adressé à la Législature, à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une loi allouant le paiement des dits services sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT,
28 avril—4 (au 30) en liquidation.

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées de district dans le cinquième district municipal, ville de la Nouvelle-Orléans.

26 av—5 (au 30) M. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention de s'adresser à l'Assemblée législative de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session, une loi en faveur de J. E. Brou, S. H. McQuoid, John Stumpf Jr., J. C. Trémoulet et leurs associés, pour leur concéder, à eux et à leurs successeurs ayant-droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui y sont attachés où qui en découlent, sous le nom de "New Orleans and Shreveport Lottery Company". Leur capital sera d'un million de dollars, et leur privilège devra jouer jusqu'à l'année 1895, à moins qu'il ne soit abrogé plus tôt à une élection générale d'Etat. Il sera payé pour ledit privilège quarante mille dollars annuellement au trésor de l'Etat.

Nlle Orléans, 7 avril 1884.
8avril—1m

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, il est donné par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1873, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.
16 avr—5 (au 30)

AVIS est loi donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, au cours de sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la législation à ce sujet. 13avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi facilitant la mise en exécution du projet d'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU COTONNIER DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que déviation de la matrice, menstruation difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les pertes pour femmes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement et à des prix au rapport avec la saison. Visite à toute heure. Exemptes de prétendus depuis 25 ans, elle se recommande au public. 16 déc—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

Joseph L. Morwig vs. P. A. Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,207.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans la Première District de cette ville, MARDI, 10 juin 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Carondelet et Julia, désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan de W. T. Thompson, député voyer, en date du 15 décembre 1855, annexé à un acte dans les archives de T. O Stark, notaire en cette ville, en date du 21 juillet 1857. Le lot numéro quatre mesure vingt-deux pieds deux pouces et une ligne de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro cinq mesure quarante pieds de face à la rue St-Joseph sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le tout ainsi borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur en commun avec eux et le lot qui les touchent.

Saisis par le défendeur de Francis J Egley et sa femme, conformément à un acte passé devant Octave Morel, notaire, le 30 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 23 30 juin 6 10

Succession de Edwin Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,928.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans la Première District de cette ville, MERCREDI, le 28 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence et désignée par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et vingt, sur un plan dressé par C. A. Redin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé au l'étude de T. O Stark, aujourd'hui notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme une des encoignures des rues Prytania et Bordeaux et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente-trois pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Coliseé, Annunciation, Peoria et Valence, et mesurant ch. cun trente-deux pieds de face à la rue Coliseé sur une profondeur de cent-un pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Sixième District de cette ville désignés par les numéros seize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camp, Magazine, Bellecastle et Dufossat, et mesurent comme suit à savoir: Le lot numéro treize mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de cent cinq cents pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 avril—3, 10, 17, 24, 28 mai

Southern Express Co. vs. Edgar Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,741.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au enchère, à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans la Première District de cette ville, désigné MERCREDI, 14 mai 1884, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une bibliothèque contenant 28 volumes assortis, une table à écrire, une lampe treillée en livres reliés, un lot de journaux de tabac (réimprimés) et une boîte à contenir de l'argent (cash box) avec son contenu, maintenant dans un emplacement rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3mai—3, 7 10, 13.

Pitcher, Bros, et mis vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10 793—Division B—En vertu d'un ordre de vente date du 28 avril 1884, à moi adressé par l'Hon. Court Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 12 mai 1884, à 10 1/2 heures A. M., des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Sur les lieux, rue Jos ph, entre Chimpun et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville.

1° Une bâtisse en usage comme manufacture de bonnets entre Coliseum et Chestnut, dans le Sixième District de cette ville, avec droit de transporter ou réclamation pour coût de construction.

2° Un vingt-un fini (destiné à l'Eglise Ste-Anne) dans la manufacture.

3° Un orgue (cabinet) du second mais dans le même lieu.

4° Un lot de matériaux pour orgue au même local.

5° Un orgue de seconde main sans tuyaux au même local.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur l'enchère.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30avril—30 mai 3, 10, 11.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

No. 9450.

Mme Félicie Dastillon vs. William Dastillon, son époux—No 9450.

JE certifie ce que le 12me jour du mois de mai 1884, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et concernant les parties suivantes:

Mme Félicie Dastillon vs William Dastillon, son époux—No 9450

Procédant à l'affaire soumise à la Cour pour adjudication, pour les raisons ses gênées par la Cour ce jour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il soit jugé en faveur de la demanderesse Félicie Dastillon, épouse de Jacques Couget, et mu contant femme de William Dastillon, et contre le défendeur William Dastillon, son époux, décédant, une séparation de bien entre la dite demanderesse et le dit défendeur, et une dissolution de la communauté de biens et acquêts existant ci-devant entre eux.

Il est de plus ordonné que la demanderesse reçoive du défendeur la somme de six mille piastres ($6000) avec l'intérêt légal à partir de la demande judiciaire, jusqu'à paiement, et dépens par les hypothèques et privilèges accordés par la loi aux femmes mariées en pareils cas.

Jugement signé le 19 mars 1884.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2me jour d'avril, de l'an de Notre Seigneur le Mil Huit Cent Quatre Vingt-Quatre.

JAS. D. RANKIN, Deputé greffier.
10mai—15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.

Attendu que les présentes que le 11e jour de février 1884, cette Cour, dans l'affaire ci-dessous mentionnée, a rendu un jugement conçu en ces termes:

Mme ELIZA SHEEAN vs. PATRICK CARROLL. No 10,514.—Dans cette affaire, soumise au jugement de la Cour, pour les motifs ci-dessus assigné par la Cour le 10 et les présent étant en faveur de la demanderesse. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Eliza Sheean, et contre le défendeur, Patrick Carroll, soumarié, décrétant une séparation de biens entre la dite demanderesse et son mari susdit, ainsi qu'une dissolution de la communauté de biens et acquêts existant auparavant entre eux.

Il est de plus décrété que la demanderesse touche et recouvre du défendeur la somme de sept mille piastres, avec l'intérêt légal sur ce montant, à partir de la demande judiciaire jusqu'à ce que la somme soit payée, ainsi que tous les dépens.

Jugement rendu le 11 février 1884.
Jugement signé le 19 février 1884.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce troisième jour de mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-quatre.

JAS. D RANKIN,
Deputé-Greffier.
8mai—4f

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES,

81, 83 et 85 rue du Canal,

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés.

Grâce de la compagnie collectée.

Sob antiferre et monter clavijs, sans fin e demande. 9mars—

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de René Légier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,505.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Beauville Passage de la Bourse—Le SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 avril 1884, le ci-après décrit, à savoir:

1° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Eliza, Laurel et Bertrand, formant l'encoignure des rues Bolivar et Poydras et ayant 30 pieds et pouces de face à la rue Poydras, 84 pieds 8 pouces de la largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Bolivar de 80 pieds 3 pouces et 5 lignes et une profondeur sur le côté opposé de 86 pieds 10 pouces et 8 lignes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le No 2, dans le même district et limité comme ci-dessus, et le premier lot de l'encoignure de la rue Bolivar, et mesurant 20 pieds de face à la rue Poydras, sur 93 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté du lot No 3, à peu près 88 pieds sur la ligne du côté, à peu près 20 pieds de largeur dans le fond.

Conditions—comptant.

Actes de vente pardevant Fred Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur payera en sus de son adjudication les taxes due et exigibles du jour.
9 avril—9 12 19 26—mai 3, 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix dans le Deuxième District,

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Aloide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Division E. No 10,220

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 23 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, et formant les parties nord et sud du square bornant la rue Robertson, entre les rues Dumaine et St-Philippe, et mesurant comme suit: Le lot du nord, marqué du No 1, mesurant 40 pieds de face sur la rue Robertson, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces 7 lignes de façade sur la rue Dumaine et 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, et le lot du sud, marqué du No 2, mesurant 40 pieds de façade sur la rue Robertson, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces 7 lignes de façade sur la rue Dumaine et 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, tels que lesdits lots se comportent et se poursuivent, avec toutes les améliorations qui y sont attachées, ainsi que lesdites propriétés ont été saisies par les huissiers de la Cour Civile et Criminelle de District, et vendues à l'encan, à la requête de Jacques Rosenfeld et de Francis Fuchs, son épouse.

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram R. Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur, Bureau, 17 rue Carondelet, SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de partage, rendu dans la susdite affaire par l'Honorable H. Bigbie, juge de la Cour Civile de District, en date du 4 avril 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété de la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Bolivar, Lafayette et Bertrand, formant l'encoignure des rues Bolivar et Poydras et ayant 30 pieds et pouces de face à la rue Poydras, 84 pieds 8 pouces de la largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Bolivar de 80 pieds 3 pouces et 5 lignes et une profondeur sur le côté opposé de 86 pieds 10 pouces et 8 lignes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le No 2, dans le même district et limité comme ci-dessus, et le premier lot de l'encoignure de la rue Bolivar, et mesurant 20 pieds de face à la rue Poydras, sur 93 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté du lot No 3, à peu près 88 pieds sur la ligne du côté, à peu près 20 pieds de largeur dans le fond.

Conditions comptant.

Actes de vente pardevant Fred Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur payera en sus de son adjudication les taxes due et exigibles du jour.
9 avril—9 12 19 26—mai 3, 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix dans le Deuxième District,

Rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Aloide St-Hubert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Division E. No 10,220

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 23 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Vitart, Dumaine et St-Philippe, mesurant 27 pieds 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bonny, notaire aux frais de l'acquéreur et devra payer, en sus de son adjudication les taxes due et exigibles du jour. Un cinquième du prix cent sera requis sur les lieux, pour hier la vente.
19avril—19,26—mai 3, 10 17,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Premier District.

Coin des rues Magazine et Melpomène, 48 actions de la Compagnie d'assurance Teutonia,

45 actions de la Compagnie d'assurance Lafayette,

2 actions de Germania National Bank de la Nouvelle-Orléans

Piano argentérie plaqué etc.

Dans l'affaire de la succession de feu Philippe Jacobs.

A l'encan pour des conditions faciles.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 9119.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement de partage rendu par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 avril 1884 et signé le 23 avril 1884, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, et formant les parties nord et sud du square bornant la rue Robertson, entre les rues Dumaine et St-Philippe, et mesurant comme suit: Le lot du nord, marqué du No 1, mesurant 40 pieds de face sur la rue Robertson, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces 7 lignes de façade sur la rue Dumaine et 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur. Le lot du sud, marqué du No 2, mesurant 40 pieds de façade sur la rue Robertson, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces 7 lignes de façade sur la rue Dumaine et 123 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, tels que lesdits lots se comportent et se poursuivent, avec toutes les améliorations qui y sont attachées, ainsi que lesdites propriétés ont été saisies par les huissiers de la Cour Civile et Criminelle de District, et vendues à l'encan, à la requête de Jacques Rosenfeld et de Francis Fuchs, son épouse.

Mme Augusta L. Hyams vs. Ingram R. Hyams et als.

No 10,154—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur, Bureau, 17 rue Carondelet, SAMEDI, 10 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement de partage, rendu dans la susdite affaire par l'Honorable H. Bigbie, juge de la Cour Civile de District, en date du 4 avril 1883, il sera vendu à l'encan, la propriété de la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Neuvième District, dans l'îlet borné par les rues Danzil, Douane, Galvez et Miro, désignés sous les No 11 à 24.

Les lots 19 et 20 ont chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Danzil sur 114 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 a 29 pieds 11 pouces de face à la rue du Danzil sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 a 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez sur 115 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 a 28 pieds 4 pouces de face à la rue Galvez sur 115 pieds 3 pouces de profondeur, et le lot No 24 a 28 pieds 4 lignes en largeur de face à la rue Miro sur une profondeur de 115 pieds 3 pouces 4 lignes entre lignes parallèles. Le lot du dernier ci-dessus est borné à un autre lot de même dimension et ainsi qu'il ressort du plan dressé par Henry Muellauer, ingénieur, en date du 27 décembre 1881, et déposé pour référence en l'étude de Brunn, alors notaire pour la paroisse de Jefferson, le dit terrain mesure vingt huit pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, entre lignes parallèles, mesure arrière sur la ligne du fond, et forme le lot No 20 de la ligne du côté du lot No 20 et le lot No 70 et 71 de la ligne du côté du lot No 72 et 73 de la ligne du côté du lot No 74 et 75 de la ligne du côté du lot No 76 et 77 de la ligne du côté du lot No 78 et 79 de la ligne du côté du lot No 80 et 81 de la ligne du côté du lot No 82 et 83 de la ligne du côté du lot No 84 et 85 de la ligne du côté du lot No 86 et 87 de la ligne du côté du lot No 88 et 89 de la ligne du côté du lot No 90 et 91 de la ligne du côté du lot No 92 et 93 de la ligne du côté du lot No 94 et 95 de la ligne du côté du lot No 96 et 97 de la ligne du côté du lot No 98 et 99 de la ligne du côté du lot No 100 et 101 de la ligne du côté du lot No 102 et 103 de la ligne du côté du lot No 104 et 105 de la ligne du côté du lot No 106 et 107 de la ligne du côté du lot No 108 et 109 de la ligne du côté du lot No 110 et 111 de la ligne du côté du lot No 112 et 113 de la ligne du côté du lot No 114 et 115 de la ligne du côté du lot No 116 et 117 de la ligne du côté du lot No 118 et 119 de la ligne du côté du lot No 120 et 121 de la ligne du côté du lot No 122 et 123 de la ligne du côté du lot No 124 et 125 de la ligne du côté du lot No 126 et 127 de la ligne du côté du lot No 128 et 129 de la ligne du côté du lot No 130 et 131 de la ligne du côté du lot No 132 et 133 de la ligne du côté du lot No 134 et 135 de la ligne du côté du lot No 136 et 137 de la ligne du côté du lot No 138 et 139 de la ligne du côté du lot No 140 et 141 de la ligne du côté du lot No 142 et 143 de la ligne du côté du lot No 144 et 145 de la ligne du côté du lot No 146 et 147 de la ligne du côté du lot No 148 et 149 de la ligne du côté du lot No 150 et 151 de la ligne du côté du lot No 152 et 153 de la ligne du côté du lot No 154 et 155 de la ligne du côté du lot No 156 et 157 de la ligne du côté du lot No 158 et 159 de la ligne du côté du lot No 160 et 161 de la ligne du côté du lot No 162 et 163 de la ligne du côté du lot No 164 et 165 de la ligne du côté du lot No 166 et 167 de la ligne du côté du lot No 168 et 169 de la ligne du côté du lot No 170 et 171 de la ligne du côté du lot No 172 et 173 de la ligne du côté du lot No 174 et 175 de la ligne du côté du lot No 176 et 177 de la ligne du côté du lot No 178 et 179 de la ligne du côté du lot No 180 et 181 de la ligne du côté du lot No 182 et 183 de la ligne du côté du lot No 184 et 185 de la ligne du côté du lot No 186 et 187 de la ligne du côté du lot No 188 et 189 de la ligne du côté du lot No 190 et 191 de la ligne du côté du lot No 192 et 193 de la ligne du côté du lot No 194 et 195 de la ligne du côté du lot No 196 et 197 de la ligne du côté du lot No 198 et 199 de la ligne du côté du lot No 200 et 201 de la ligne du côté du lot No 202 et 203 de la ligne du côté du lot No 204 et 205 de la ligne du côté du lot No 206 et 207 de la ligne du côté du lot No 208 et 209 de la ligne du côté du lot No 210 et 211 de la ligne du côté du lot No 212 et 213 de la ligne du côté du lot No 214 et 215 de la ligne du côté du lot No 216 et 217 de la ligne du côté du lot No 218 et 219 de la ligne du côté du lot No 220 et 221 de la ligne du côté du lot No 222 et 223 de la ligne du côté du lot No 224 et 225 de la ligne du côté du lot No 226 et 227 de la ligne du côté du lot No 228 et 229 de la ligne du côté du lot No 230 et 231 de la ligne du côté du lot No 232 et 233 de la ligne du côté du lot No 234 et 235 de la ligne du côté du lot No 236 et 237 de la ligne du côté du lot No 238 et 239 de la ligne du côté du lot No 240 et 241 de la ligne du côté du lot No 242 et 243 de la ligne du côté du lot No 244 et 245 de la ligne du côté du lot No 246 et 247 de la ligne du côté du lot No 248 et 249 de la ligne du côté du lot No 250 et 251 de la ligne du côté du lot No 252 et 253 de la ligne du côté du lot No 254 et 255 de la ligne du côté du lot No 256 et 257 de la ligne du côté du lot No 258 et 259 de la ligne du côté du lot No 260 et 261 de la ligne du côté du lot No 262 et 263 de la ligne du côté du lot No 264 et 265 de la ligne du côté du lot No 266 et 267 de la ligne du côté du lot No 268 et 269 de la ligne du côté du lot No 270 et 271 de la ligne du côté du lot No 272 et 273 de la ligne du côté du lot No 274 et 275 de la ligne du côté du lot No 276 et 277 de la ligne du côté du lot No 278 et 279 de la ligne du côté du lot No 280 et 281 de la ligne du côté du lot No 282 et 283 de la ligne du côté du lot No 284 et 285 de la ligne du côté du lot No 286 et 287 de la ligne du côté du lot No 288 et 289 de la ligne du côté du lot No 290 et 291 de la ligne du côté du lot No 292 et 293 de la ligne du côté du lot No 294 et 295 de la ligne du côté du lot No 296 et 297 de la ligne du côté du lot No 298 et 299 de la ligne du côté du lot No 300 et 301 de la ligne du côté du lot No 302 et 303 de la ligne du côté du lot No 304 et 305 de la ligne du côté du lot No 306 et 307 de la ligne du côté du lot No 308 et 309 de la ligne du côté du lot No 310 et 311 de la ligne du côté du lot No 312 et 313 de la ligne du côté du lot No 314 et 315 de la ligne du côté du lot No 316 et 317 de la ligne du côté du lot No 318 et 319 de la ligne du côté du lot No 320 et 321 de la ligne du côté du lot No 322 et 323 de la ligne du côté du lot No 324 et 325 de la ligne du côté du lot No 326 et 327 de la ligne du côté du lot No 328 et 329 de la ligne du côté du lot No 330 et 331 de la ligne du côté du lot No 332 et 333 de la ligne du côté du lot No 334 et 335 de la ligne du côté du lot No 336 et 337 de la ligne du côté du lot No 338 et 339 de la ligne du côté du lot No 340 et 341 de la ligne du côté du lot No 342 et 343 de la ligne du côté du lot No 344 et 345 de la ligne du côté du lot No 346 et 347 de la ligne du côté du lot No 348 et 349 de la ligne du côté du lot No 350 et 351 de la ligne du côté du lot No 352 et 353 de la ligne du côté du lot No 354 et 355 de la ligne du côté du lot No 356 et 357 de la ligne du côté du lot No 358 et 359 de la ligne du côté du lot No 360 et 361 de la ligne du côté du lot No 362 et 363 de la ligne du côté du lot No 364 et 365 de la ligne du côté du lot No 366 et 367 de la ligne du côté du lot No 368 et 369 de la ligne du côté du lot No 370 et 371 de la ligne du côté du lot No 372 et 373 de la ligne du côté du lot No 374 et 375 de la ligne du côté du lot No 376 et 377 de la ligne du côté du lot No 378 et 379 de la ligne du côté du lot No 380 et 381 de la ligne du côté du lot No 382 et 383 de la ligne du côté du lot No 384 et 385 de la ligne du côté du lot No 386 et 387 de la ligne du côté du lot No 388 et 389 de la ligne du côté du lot No 390 et 391 de la ligne du côté du lot No 392 et 393 de la lig